

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20120531-2012\_A085-DE  
Date de télétransmission : 07/06/2012  
Date de réception préfecture : 07/06/2012



communauté du  
**PAYS D'AIX**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 31 MAI 2012

PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLÉ



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

**2012\_A085**

**OBJET : Collecte et traitement des déchets - Coordination du maillage territorial des Points d'Apport Volontaire pour la collecte, le tri et la valorisation des Textiles, Lingerie, Chaussures (TLC) usagés par des organismes dédiés - Lancement d'un appel à projet**

Le 31 mai 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 mai 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents** : AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMIEL Michel – AREZKI Alain – BARRET Guy – BELLUCCI Angélique – BENNOUR Dahbia – BENON Charlotte – BERNARD Christine – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean – BONTHOUX Odile – BORDET André – BOYER Michel – BRAMI Héliot – BRAMOULLÉ Gérard – BRUNET Danièle – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CHEVALIER Eric – CRISTIANI Georges – CURINIER Erick – DAGORNE Robert – DAVENNE Chantal – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DI CARO Sylvaine – DILLINGER Laurent – DUFOUR Jean-Pierre – FERAUD Jean-Claude – FERAUD Pierre – FOUQUET Robert – GACHON Loïc – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GARNIER Eliane – GASCUEL Jean – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GROSDÉMANGE Gérard – GUEZ Daniel – GUINIERI Frédéric – JAUME Emmanuelle – JOISSAINS Sophie – JONES Michèle – LAFON Henri – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – LONG Danielle – MANCEL Joël – MARTIN Richard – MARTIN Régis – MATAS Henri – MAURICE Jany – MERGER Reine – MOÏNE Anne – MONDOLONI Jean-Claude – MOYA Patrick – NICOLAOU Jean-Claude – ORCIER Annie – PAOLI Stéphane – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Marc – PIERRON Liliane – PIN Jacky – PIZOT Roger – POITOU Frédéric – PORTE Henri-Michel – RIVET-JOLIN Catherine – ROUGIER Jacques – ROUSSEL Jacques – SANGLINE Bruno – SANTAMARIA Danielle – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TAULAN Francis – TRINQUIER Noëlle – VENEL Gérard – VILLEVIELLE Robert

**Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s)** : ARNAUD Christian suppléé par HARDY Alain – MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André – MEDVEDOWSKY Alexandre suppléé par SKRIVAN Fleur – MOUGIN Jacques suppléé par GAUSSEN René – MUSSET Alain suppléé par PLAZANET Josiane – ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien – VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales** : BARBAT-BLANC Odile donne pouvoir à PIERRON Liliane – BOULAN Michel donne pouvoir à TRINQUIER Noëlle – BUCCI Dominique donne pouvoir à PATOT Gérard – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DECARA Yannick donne pouvoir à TAULAN Francis – DESCLOUX Odette donne pouvoir à LICCIA Marcel – DEVESA Brigitte donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BRUNET Danièle – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à CHEVALIER Eric – GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à BENON Charlotte – LOUIT Christian donne pouvoir à GERACI Gérard – MERSALI Malik donne pouvoir à AGARRAT Henri – MICHEL Claude donne pouvoir à PORTE Henri-Michel – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à AREZKI Alain – MOHAMMEDI Amarla donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – NELIAS Mireille donne pouvoir à SLISSA Monique – OLLIVIER Arlette donne pouvoir à FOUQUET Robert – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Claude donne pouvoir à SANGLINE Bruno – POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert – RENAUDIN Michel donne pouvoir à GACHON Loïc – SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à CHARDON Robert – TERME Françoise donne pouvoir à PAOLI Stéphane – TONIN Victor donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – VEYRUNES Bernard donne pouvoir à VENEL Gérard

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : BABULEAUD Jean-Pierre – BAUTZMANN Marcel – BOUTILLOT Guy – BUCKI Jacques – CATELIN Mireille – CHORRO Jean – CONTE Marie-Ange – DEMENGE Jean – DEVAUX Pierre – DUPERREY Lucien – FENESTRAZ Martine – HAMARD-OUIMI Nadira – MAURET Jacques – ROUARD Alain

**Secrétaire de séance** : Stéphane PAOLI

**Monsieur Jean-Marc PERRIN** donne lecture du rapport ci-joint.

**CONSEIL DU 31 MAI 2012**

Rapporteur : Jean Marc PERRIN  
Co-rapporteurs : Michel BOULAN  
Jacques GARÇON

**Thématique : Collecte et traitement des déchets**

**Objet : Coordination du maillage territorial des Points d'Apport Volontaire pour la collecte, le tri et la valorisation des Textiles, Lingerie, Chaussures (TLC) usagés par des organismes dédiés – Lancement d'un appel à projet.**

**Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Force est de constater le développement de nombreux contenants pour la collecte des textiles usagés dans plusieurs communes de la Communauté du Pays d'Aix. Ce déploiement n'est pas sans poser un certain nombre de questions qu'il convient de soumettre aux Elus communautaires dans la mesure où depuis novembre 2007, date à laquelle la Commission déchets ménagers avait décidé de ne pas intervenir dans la gestion de ce gisement, cette filière s'est structurée et présente aujourd'hui plusieurs enjeux pour notre territoire.

## **1. Contexte**

Au niveau national, un éco-organisme (Eco-Tlc) a été agréé le 17 mars 2009 pour percevoir les contributions au recyclage et au traitement des déchets issus des produits Textiles d'habillement, du Linge de maison neuf et des Chaussures destinés aux ménages et verser des soutiens aux opérateurs de tri pour les opérations de gestion des déchets et aux collectivités territoriales ou leurs groupements, pour la communication.

Par ailleurs des organismes de collecte proposent de mettre en place les équipements, assurer la collecte, le tri et la valorisation (en moyenne 45% de réemploi, 40% de recyclage et 15% de rebuts) sans contrepartie financière pour la collectivité. Le financement étant assuré, pour l'organisme de collecte et de tri, par le soutien de l'éco-organisme et le prix de revente.

Ces colonnes peuvent se situer indifféremment sur le domaine public ou privé des communes ainsi que sur des propriétés privées.

## **2. Etat des lieux**

Sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix, 84 colonnes sont actuellement en place sur 22 Communes ce qui a permis de récupérer environ 340 tonnes en 2011. Ces colonnes sont la propriété de 2 opérateurs, Eco Textile (75 colonnes) et Le Relais (9 colonnes).

## **3. Enjeux**

- les aspects juridiques

Jusqu'à ce jour, les opérateurs en place sur les communes de la Communauté du Pays d'Aix ont signé des conventions avec les Communes précisant notamment la localisation, le contenu et les modalités du service, les rôles et engagements de chaque partie.

Si la Commune reste effectivement décisionnaire s'agissant de la mise à disposition de son domaine public ou privé, il convient d'apprécier le rôle complémentaire de la Communauté du Pays d'Aix qui dispose de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers, dans la mesure où les textiles usagers peuvent être apparentés à des dons mais sont aussi des objets abandonnés sur la voie publique, c'est-à-dire, des déchets.

- les aspects liés à la collecte et à la prévention des déchets

Le réseau de colonnes positionnées sur la voie publique s'est développé sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix et représente aujourd'hui une réelle capacité de détournement des tonnages dont une partie se trouvait jusqu'à présent dans les ordures ménagères ultimes.

Ces quantités de TLC (Textiles, Lingerie, Chaussures) récupérés font l'objet d'un réemploi ou d'un recyclage matière par les organismes collecteurs. Le développement de leur captage représentera parallèlement une technique d'évitement des déchets collectés par la Communauté confortant ainsi son programme de prévention.

Le gisement de TLC (Textiles, Lingerie, Chaussures) usagés moyen estimé dans le pays par l'Eco-organisme, Eco-TLC, est de l'ordre de 6kg/hab/an soit un potentiel de 2.220 tonnes pour la Communauté du Pays d'Aix et l'on estime que 30 à 40% de ce gisement peut être capté et valorisé de façon réaliste au travers d'un dispositif de colonnes en apport volontaire, soit 800 tonnes/an pour la Communauté du Pays d'Aix (ce qui représente 36% de l'objectif annuel de réduction des déchets à la source affiché dans le programme de prévention communautaire).

Dans ce contexte, le rôle de la Communauté du Pays d'Aix sera de :

- organiser le lancement d'un appel à projet permettant une mise en concurrence des opérateurs intéressés qui seront tenus de verser, en fonction des emplacements choisis, des redevances d'occupation du domaine public aux communes ;
- veiller grâce à la sélection des projets d'implantation à un maillage pertinent des points d'apport volontaire sur le territoire communautaire en accord avec les Communes ;
- contrôler la bonne tenue des engagements pris par l'opérateur retenu ;
- animer le retour d'information sur les résultats produits par ce dispositif auprès des communes, des populations et autres partenaires.

Il est à noter que la démarche de la Communauté du Pays d'Aix ne répond pas à une volonté de mise en œuvre de prestation nouvelle de collecte. Il s'agit d'une procédure volontaire dont l'objectif est de mieux appréhender et de tirer partie de l'action d'opérateurs, acteurs du réemploi et de la valorisation des TLC (Textiles, Lingerie, Chaussures) usagés. D'ailleurs, la C.P.A. continuera à collecter les TLC qui seraient présentés, par les usagers, à la collecte traditionnelle des déchets ménagers.

#### 4. Propositions

Il est en conséquence proposé la démarche chronologique suivante :

- Consultation des Maires sur le projet global et recensement des communes volontaires pour rentrer dans la démarche d'appel à projet ;
- Lancement d'un appel à projets par la Communauté du Pays d'Aix ;
- Jury de sélection de l'opérateur, composé de représentants de la Communauté du Pays d'Aix et de représentants des Communes issus de la Commission déchets ménagers par délégation de leur Maire ;
- Signature d'une convention tripartite par secteur, entre la Commune (suite à délibération en Conseil Municipal), la Communauté du Pays d'Aix (après approbation du Bureau) et l'Opérateur attributaire, précisant notamment les conditions, de l'occupation du domaine public (redevance), de déploiement des PAV, de mise en œuvre des collectes, du traitement des gisements, de gestion des éléments administratifs et de « reporting » des opérations.  
Pour les Communes ayant déjà signées ce type de conventions avec un opérateur, la convention pourra prévoir une entrée en vigueur différée pour ceux des PAV déjà occupés par un autre opérateur titulaire d'une convention en cours, au terme de celle-ci.
- Mise en place progressive des colonnes TLC sur le territoire de la CPA en fonction des besoins selon un calendrier fixé avec les Communes demandeuses.

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2125-1 à L.2125-6 ;

Vu l'avis du Bureau communautaire du 10 mai 2012 ;

Vu l'avis de la Commission Déchets Ménagers du 2 février 2012 ;

Compte tenu de ces éléments, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe de l'intervention de la Communauté du Pays d'Aix en qualité d'autorité coordinatrice du maillage des PAV de collecte des Textiles, Lingerie, Chaussures (TLC) usagés ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à lancer une procédure d'appel à projet ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à la mise en place de ce dispositif.

**OBJET : Collecte et traitement des déchets - Coordination du maillage territorial des Points d'Apport Volontaire pour la collecte, le tri et la valorisation des Textiles, Lingerie, Chaussures (TLC) usagés par des organismes dédiés - Lancement d'un appel à projet**

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	130
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	130
Majorité absolue	66
Pour	130
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents  
Maryse JOISSAINS MASINI



07 JUIN 2012